Nations Unies S/PV.6567



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6567e séance

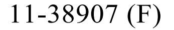
Lundi 27 juin 2011, à 10 h 40

New York

Président :	M. Messone	(Gabon)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	Mme Ziade
	Nigéria	M. Onemola
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan


11-38907 (F)





La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2011/389, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Afrique du Sud, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, le Gabon et le Nigéria.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1990 (2011).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Araud (France) : La France se félicite de l'accord intervenu le 20 juin entre les parties soudanaises, sous l'égide du Premier Ministre éthiopien, M. Meles Zenawi, et du Groupe de haut niveau dirigé par le Président Mbeki. Il doit permettre le retrait des troupes des forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan, le retour des civils et ouvrir la voie à la détermination du statut d'Abyei. La France tient à remercier l'Éthiopie pour la mise à disposition d'un contingent aguerri.

Le mandat de la Force prévue dans la résolution que nous venons d'adopter correspond aux principales attentes de la France pour la mission des Nations Unies à Abyei. En particulier, nous nous félicitons que le mandat donné soit robuste, que la résolution enjoigne les parties à faciliter le retour des personnes déplacées, et qu'elle requiert un suivi de la question des droits de l'homme.

Tout en reconnaissant l'urgence imposée par les conditions dramatiques sur le terrain et par l'imminence de l'indépendance du Sud-Soudan, la France souhaite rappeler, face à la multiplication des missions de maintien de la paix en succession de la Mission des Nations Unies au Soudan, la nécessité de la cohérence de l'action globale des Nations Unies au Soudan. La France souhaiterait faire valoir à cette occasion la nécessité de conserver une vue d'ensemble, aussi bien pour la coordination des missions que pour la détermination des effectifs globaux des opérations de maintien de la paix. La taille de la mission des Nations Unies qui sera déployée au Sud-Soudan devra dans ce contexte être cohérente avec la prise en charge progressive par le Sud des compétences d'un État.

Le Président : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 45.